



HAL
open science

PME et décentralisation industrielle dans le Nord

Cédric Perrin

► **To cite this version:**

Cédric Perrin. PME et décentralisation industrielle dans le Nord. Michel-Pierre Chelini; Jean-François Eck. PME et grandes entreprises en Europe du Nord-Ouest, Presses universitaires du septentrion, 2012. hal-01470970

HAL Id: hal-01470970

<https://hal.science/hal-01470970>

Submitted on 18 Feb 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

PME et décentralisation industrielle dans le Nord

Cédric Perrin

Il est des sujets souvent évoqués, mais finalement mal connus dans le détail. La décentralisation industrielle en fait assurément partie. Les manuels n'en retiennent souvent que les grands repères, les principales opérations et son rôle dans l'industrialisation de l'Ouest de la France. Des études plus poussées montrent une réalité infiniment plus complexe.

Dans l'Indre-et-Loire par exemple, la petite ville de Château-Renault concentre 9 des 24 opérations de décentralisation industrielle soutenues par le Fonds de développement économique et social (FDES) entre 1955 et 1962, soit plus d'un tiers¹. Cette concentration ne doit rien au hasard. Château-Renault a été le premier et longtemps le seul véritable centre industriel de la Touraine. La ville s'est développée grâce aux tanneries sur le modèle du district industriel. Dans les années 1950, quand la cité du cuir polarise la décentralisation, le district est en crise. Cet exemple montre que la décentralisation ne vient pas simplement chercher une main-d'œuvre locale et bon marché devenue libre grâce aux progrès de la productivité agricole. Elle privilégie des espaces qui ont un passé industriel. Ici, elle réalise ce que l'on pourrait qualifier de remobilisation du territoire, réalisées par des PME qui viennent réactiver les ressources d'un territoire industriel ancien, mais en crise².

Ce schéma est-il transposable au Nord ? Bien entendu, dans cette région, l'industrialisation n'a pas suivi les mêmes modalités que dans l'Ouest. Cependant, le Nord montre, dès les années 1950, des signes d'usure de ses industries traditionnelles. Dans ces conditions, la décentralisation industrielle représente-t-elle une solution ou peut-elle fournir un palliatif à cette crise qui commence ? Comment s'y présentent les entreprises ? Quel rôle jouent les PME dans cette terre de grandes industries ? Quels rapports la région entretient-elle avec la décentralisation ? Précisons d'emblée que nous entendons ici par « Nord » le département lui-même. Ainsi, dans la troisième partie, nous examinerons, à travers le cas de Dunkerque et de la Flandre

¹ Archives nationales (AN) F12 11331, 11332, 11333 et 11334.

² Sur la notion de mobilisation du territoire : M. Lescure (dir.) *La mobilisation du territoire. Les districts industriels en Europe occidentale du XVIIe au XXe siècle*, CHEFF, 2006

maritime, un arrondissement de ce département. Toutefois, les statistiques faisant parfois défaut à cette échelle, nous serons souvent conduits à en utiliser qui n'existent qu'au niveau de la région Nord-Pas-de-Calais (NPDC). Quant au cadre chronologique retenu, il correspond à celui du lancement de la décentralisation industrielle, du milieu des années 1950 à la fin des années 1960.

Les entreprises du Nord à l'heure de la décentralisation

Comment sont perçues les entreprises nordistes dans les milieux aménageurs ? Pour le savoir, on peut se référer aux études commandées durant cette période par les acteurs nordistes de l'aménagement, comme l'Association pour l'expansion économique (APEX), le Comité d'études régionales économiques et sociales (CERES) ou la Commission de développement économique régionale (CODER) du Nord³. Concernant l'économie, la référence est le travail de René Gendarme, professeur d'économie à l'Université de Lille, qui publie alors de nombreux travaux sur l'économie nordiste et s'intéresse à la décentralisation⁴. L'essentiel de cette littérature grise a pour caractéristique commune de s'intéresser aux industries traditionnelles du Nord, aux grosses entreprises et aux grandes opérations d'aménagement et de négliger les petites entreprises.

Un constat : le Nord en crise

S'agissant du Nord, les analyses économiques régionales se focalisent sur la trilogie charbon-sidérurgie-textile. Les industries lourdes et la grande entreprise dominent. Les mines et le textile emploient alors plus de la moitié de la main-d'œuvre des deux principaux pôles industriels que sont le pays noir et l'agglomération Lille-Roubaix-Tourcoing. Les établissements de plus de 10 salariés rassemblent 93,2% de la population active du Nord. Avec 10% de la production nationale au début des années 1950, la région est l'une des plus importantes du pays⁵. Ainsi, selon l'un des principaux partisans de

³ Jean-François Eck, « L'aménagement du Nord-Pas-de-Calais : entre vision patronale et programmes technocratiques, des années 1950 aux années 1970 », in Olivier Dard et Jean-François Eck (dir.), *Aménageurs, territoires et entreprises en Europe du Nord-Ouest au second XX^e siècle*, CRULH, n°38, Metz, 2010, p. 61-82..

⁴ René Gendarme (dir.), *La région du Nord. Essai d'analyse économique*, Paris, Armand Colin, 1954 ; id., « Les problèmes actuels du développement régional dans le Nord », in *Revue économique*, 1956, 6, p. 896-911.

⁵ Annuaire statistique régional de l'INSEE, repris dans R. Gendarme (dir.), *La région du Nord (...), op. cit.*

l'aménagement du territoire et de la décentralisation industrielle, Pierre George, « le mariage de vieilles traditions manufacturières et des techniques industrielles a fait du Nord, en liaison avec les processus industriels issus de l'exploitation de la houille, une région industrielle complète »⁶.

Toutefois, les analyses régionales sont souvent moins optimistes. À l'instar de celles de René Gendarme, elles pointent les fragilités de l'économie régionales – des fragilités que négligeraient les aménageurs. La région souffrirait de son positionnement et d'un déficit de dynamisme. Les comparaisons avec les autres régions industrielles françaises, et notamment avec la Lorraine voisine, lui sont défavorables. La Lorraine a une croissance démographique supérieure à celle du Nord. De même, les industries lyonnaises ont mieux su prendre le tournant des industries nouvelles. À l'inverse, les industries motrices du Nord paraissent en déclin et en crise. Le textile lillois n'a pas su passer du coton aux fibres artificielles. Il ressent les prémices de la mondialisation avec l'émergence de concurrents sérieux dans de nouveaux pays industriels. Il emploie de moins en moins de main-d'œuvre dans l'agglomération lilloise et ne semble plus en mesure d'entraîner d'autres industries. Les entreprises de mécanique ne feraient qu'entretenir le parc de machines existant. Quant au charbon, ses plus belles heures sont déjà révolues. Les conditions géologiques d'exploitation deviennent plus compliquées. Les compagnies privées n'ont pas suffisamment investi avant guerre et les Charbonnages de France sont confrontés à la restructuration du secteur qui se traduit par des fermetures de puits et des licenciements. Malgré ces efforts, les ventes baissent. Enfin, la sidérurgie du Nord paraît moins bien placée que celle de Lorraine où sont apparus de grands groupes industriels intégrés, aux équipements modernes, capables de répondre efficacement aux besoins du marché.

Des oubliés : PME et artisans du Nord

Dans ce tableau de l'économie nordiste durant les années 1950-1960, PME et artisans sont oubliés. Ils représentent même un handicap pour certaines analyses, par exemple celle de René Gendarme. Pour l'économiste lillois, la faible taille de nombreuses entreprises textiles est une fragilité car, selon lui, elles ne disposent pas de « larges trésoreries » qui leur permettraient de pallier les fluctuations de l'activité ou d'accéder facilement au crédit des banques régionales. Pour lui, les PME du textile, trop spécialisées, n'ont pas pu se moderniser et sont responsables de la vétusté du matériel du secteur. Dans l'industrie cotonnière par exemple, 60% du matériel aurait été acheté

⁶ Pierre George, « Nécessités et difficultés d'une décentralisation industrielle en France », in *Annales de Géographie*, 377, 1961, p. 25

avant 1919 et, dans celle du lin, les machines auraient en moyenne entre 30 et 40 ans d'âge⁷. Or, à ses yeux, « la multiplicité des firmes textiles de petite et moyenne dimension à gestion familiale rend difficiles et improbables les investissements »⁸.

Ce type d'analyse conduit à négliger la part très importante que possèdent les PME dans de nombreux secteurs de l'économie nordiste. On suivra ici l'exemple de l'industrie du chocolat et de la confiserie. En 1955, 40 chocolateries existent dans le département du Nord⁹. Cette branche de l'industrie agro-alimentaire apparaît très concentrée sur l'agglomération Lille-Roubaix-Tourcoing (77,5% des entreprises) ; le reste se trouve à l'est du département, dans le triangle Valenciennes-Cambrai-Maubeuge (15%) et à l'ouest de celui-ci, en Flandre maritime (5%). Une usine, enfin, est établie à La Bassée, près de Béthune. L'industrie chocolatière nordiste des années 1950 reste donc dispersée entre de nombreuses PME. Néanmoins, le Nord totalise 8% de la production nationale de chocolat en 1957. La branche est marquée par trois caractères principaux : des capacités d'innovation, un caractère familial, un mouvement de concentration. Ces PME innovent. Par exemple, en 1951, la chicorée soluble est lancée par les établissements Leroux, une entreprise connue pour sa politique de communication active qui exporte, notamment vers les pays hispanophones. La création du fameux Carambar (alors orthographié Caram'Bar, contraction de caramel en barre) se fait en 1954 à Marcq-en-Baroeul, dans les ateliers de la chocolaterie Delespaul-Havez. Ces PME conservent un caractère familial. Les chocolats Meyers, fondés en 1882 à Tourcoing, ont été réorganisés en société anonyme, mais le capital reste sous contrôle de la famille fondatrice jusqu'à leur fermeture en 1968. L'entreprise Leroux a été fondée en 1858. Elle est transformée en SARL en 1927 et la direction reste familiale. Durant la période étudiée, elle compte 150 salariés. Enfin, on remarque d'importants mouvements de concentration durant les années 1970. Par exemple, les chocolats Donat-Dupont, de Lille, fusionnent avec 9 autres entreprises en 1970 pour former la firme Outsider.

⁷ *Bulletin d'information du Syndicat général de l'industrie cotonnière de France*, supplément statistique, 1952, cité par R. Gendarme, « Les problèmes (...) », *op. cit.*, p. 901.

⁸ R. Gendarme, « Les problèmes actuels du développement régional dans le Nord », *op. cit.*, p. 906.

⁹ D'après l'annuaire de la Confédération nationale des commerces et des industries de l'alimentation, dépouillement de Anne-Florence Biltresse, *Patrimoine culinaire : entreprises chocolatières dans le Nord et en Hainaut belge entre 1850 et 1950*, mémoire de master 2^e année, Lille 3, 2009, annexes. Il conviendrait d'y ajouter celles qui ne devaient pas adhérer à ce groupement, ainsi que les artisans.

Delespaul-Havez est rachetée par la Générale alimentaire en 1965, elle-même rachetée par BSN en 1980.

L'économie nordiste est aussi faite de la masse des artisans, presque toujours oubliée dans les analyses. En 1967, le Nord (ici l'ensemble NPDC) compte 40 476 entreprises artisanales. Il concentre 5,2% des entreprises artisanales du pays ; à titre de comparaison, la région Nord-Pas-de-Calais rassemble 7,6% de la population française au 1^{er} janvier 1968. Les deux grandeurs sont à peu près conformes. La légère différence au détriment des entreprises s'explique par le fait que les régions moins industrialisées et moins densément peuplées de l'Ouest et du Sud possèdent des densités d'artisans relativement plus fortes. En outre, au cours des mutations que traverse l'artisanat durant les années 1950 et 1960, sa géographie a basculé d'un quart de tour, de l'Ouest et du Sud-Ouest vers le Sud. La région Nord s'en trouve donc éloignée. Mais, en valeurs absolues, le département du Nord reste de tous les départements français, l'un de ceux qui comptent le plus d'artisans. En 1943 comme en 1963, il se classe parmi les dix départements français en tête du classement. Avec 29 428 artisans en 1963, c'est même le département qui en compte le plus après Paris.

En 1962, la valeur ajoutée de l'artisanat en NPDC, avec 601 millions de francs, représente 6,2% de la valeur ajoutée régionale¹⁰. C'est moins que la moyenne nationale (9,9%), nettement moins aussi que dans les régions du Sud ou de l'Ouest (15,8% en Bretagne - le maximum -, 12,4% en Aquitaine, 12,1% en Rhône-Alpes), mais c'est sensiblement autant que dans les autres régions de grandes industries de la partie nord du pays (6,5% en Lorraine, 6,2% en Alsace). Rapporté à l'ensemble de la VA de l'artisanat, le NPDC représente 5,3% du total national, soit la même part que celle qu'il détient pour les entreprises artisanales.

Tableau 1 : Évolution du nombre d'artisans en NPDC dans les années 1960

	1963	1966	1967
Entreprises artisanales	46 400	43 900	40 476

L'artisanat du Nord connaît les mêmes mutations que celles qui accompagnent la crise de ce secteur dans l'ensemble du pays. Le nombre d'entreprises diminue (tableau 1), mais, parallèlement, elles se transforment.

¹⁰ Contribution de 8 secteurs de l'artisanat à la formation de la valeur ajoutée au niveau national et régional, APCM, 1968.

Les entreprises artisanales emploient désormais davantage de salariés. Leur taille moyenne augmente en conséquence. Alors que, vers 1950, la figure de l'artisan restait celle du travailleur isolé, à la fin des années 1960, les ouvriers sont plus nombreux que les artisans sans salarié (tableau 2). En 1967, dans l'ensemble de la région NPDC, l'artisanat emploie près de 95 000 personnes. Dans une période où les grandes entreprises des industries anciennes de la région détruisent de nombreux emplois, cette contribution qu'elles apportent à l'emploi est loin d'être négligeable.

Tableau 2 : L'emploi dans les entreprises artisanales du NPDC en 1967

Entreprises	40 476
Artisans seuls	17 273
Aides familiaux	10 052
Salariés	34 991
Apprentis	8 648
<i>Emploi total</i>	94 167

Source : *Étude sur la modernisation du secteur des métiers en 1967*, ministère du Développement industriel et scientifique, APCM, 1970.

Les artisans nordistes développent leurs investissements. Le montant total de ceux-ci dépasse 246 millions de francs en 1967. La même année, 20 689 artisans ont réalisé des investissements, soit plus de la moitié de ceux présents dans la région NPDC. De ce point de vue, ils se montrent plus dynamiques que la moyenne nationale (51,1% d'investisseurs contre 44,7% au niveau national). En recevant 4,2 millions de francs en 1960, le Nord fait partie des douze principaux départementaux bénéficiaires du volume global des prêts aux artisans¹¹. Ses artisans bénéficient à cet égard d'une densité de guichets relativement forte, dans un contexte de gel de la géographie bancaire, comportant un strict contrôle des ouvertures de guichets, au moins jusqu'en 1966). Au milieu des années 1960, le nombre des prêts artisanaux des Banques populaires diminue dans l'ensemble NPDC alors qu'il augmente plutôt en France mais le montant moyen reste lui supérieur à la

¹¹ AN, 80AJ 108, Commissariat au Plan, rapport du groupe de travail crédit de la commission de l'Artisanat, III^e Plan (chiffre calculé à partir des prêts des Banques populaires, du Crédit Agricole et de la SIAG (Société interprofessionnelle artisanale de garantie).

moyenne nationale (21 286,34 francs contre 19 967,70 francs en 1965¹²). L'ensemble de ces données suggère que les entreprises artisanales du Nord deviennent moins nombreuses, mais un peu plus grandes, et qu'elles réalisent des investissements plus importants.

Au total, le Nord apparaît comme l'une des plus fortes concentrations d'artisans du pays, même si la densité est plus faible qu'ailleurs. Bien qu'il soit oublié par les observateurs, l'artisanat y représente un secteur en pleines mutations, dynamique, formant une part non négligeable de l'emploi et de la valeur ajoutée régionale.

La décentralisation et le Nord

Pour l'historien, la décentralisation industrielle présente quelques difficultés sémantiques. En effet, le terme recouvre plus souvent un concept très général qu'il ne correspond à un programme bien déterminé. Sans retomber dans les pièges de la vulgate qui a si souvent fait figure d'histoire de l'aménagement du territoire¹³, il s'avère nécessaire de revenir brièvement sur la généalogie de cette notion pour mieux cerner l'objet étudié, plus particulièrement s'agissant du Nord qui forme un terrain de fréquentes polémiques entre les aménageurs.

Qu'est-ce que la décentralisation industrielle ?

La décentralisation industrielle ne date pas des années 1950-1960. Le terme apparaît pour la première fois durant l'Occupation. C'est l'un des tâches de la Délégation générale à l'équipement national de Vichy (DGEN), où l'on retrouve des géographes comme Jean-François Gravier ou Pierre George¹⁴. Ces derniers sont issus du courant Jeune Droite et des relèves des années 1930. Ce sont des maurrassiens, préoccupés par la dévitalisation de certaines régions françaises (« provinces » sous leurs plumes) face à la croissance parisienne. Cette première acception de la décentralisation industrielle demeure dépourvue de contenu réel. Pour l'heure, il s'agit d'un simple concept géographique. Celui-ci connaît un certain succès après la guerre parmi les promoteurs de la « géographie volontaire » qui, comme Jean Labasse ou Maurice Le Lannou, souhaitent passer de l'observation et de l'analyse géographiques à l'aménagement du territoire. En 1947, Jean-

¹² AN 80AJ 328, Commissariat au Plan, note de L. Bassano, V^e Plan, 1^{er} juillet 1967.

¹³ Voir l'analyse d'Olivier Dard, « Jean-François Gravier, un aménageur dans le siècle », in O. Dard et J.F. Eck (dir.) *Aménageurs, territoires et entreprises (...)*, op. cit., p. 17-39.

¹⁴ O. Dard, « Jean-François Gravier (...), *ibidem*.

François Gravier donne une grande place à la décentralisation dans son célèbre livre, *Paris et le désert français*. Deux ans plus tard, Pierre George, avec Gabriel Dessus et Jacques Weulersse, publie *Matériaux pour une géographie volontaire de l'industrie française*¹⁵. Il y donne une définition très large de la décentralisation industrielle. Selon lui, elle ne consiste pas à déplacer des activités existantes, mais plutôt à écarter de nouvelles implantations pour privilégier l'éclatement géographique¹⁶. La préoccupation des géographes de cette génération est d'éviter la concentration des activités sur Paris dont ils redoutent la croissance démographique et ses conséquences. Ils préconisent donc de fixer des industries en dehors de la région-capitale.

Les économistes s'emparent à leur tour du concept. La décentralisation industrielle tourne parfois à la bataille d'experts. François Perroux, dans son texte sur « *Les espaces économiques* », s'oriente aussi vers un rapprochement entre géographie et économie, orienté vers l'action¹⁷. Il a notamment lu Jean Gottman qui préconise une planification régionale appuyée sur les acquis d'un demi-siècle d'études de géographie régionale. La décentralisation industrielle est alors marquée par la querelle entre les géographes et les économistes sur la région et l'organisation de l'espace. Dans ce débat, le Nord est un sujet de désaccord. Le géographe Philippe Pinchemel, alors maître de conférences à l'université de Lille, se démarque nettement de l'approche de René Gendarme dans une note critique publiée dans les *Annales de géographie*¹⁸.

Ces réflexions influencent l'administration naissante de l'aménagement du territoire. Toutefois, la décentralisation industrielle ne correspond pas à un programme précis. Elle est plutôt un mot-chapeau recouvrant toute une série de mesures qui se succèdent des années 1950 aux années 1970. Au ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme, Eugène Claudius-Petit crée une direction de l'Aménagement du territoire (DAT) qui effectue en 1950 un recensement des locaux industriels vacants. En 1955, une procédure de

¹⁵ Gabriel Dessus, Pierre George, Jacques Weulersse, *Matériaux pour une géographie volontaire de l'industrie française*, Cahiers de la Fondation nationale des sciences politiques, n° 7, Paris, Armand Colin, 1949.

¹⁶ P. George, « Nécessités et difficultés (...) », *op. cit.*, p. 29.

¹⁷ I. Couzon, « *Les espaces économiques* de François Perroux (1950) », in *Revue d'histoire des sciences humaines*, 2/2003 (n° 9), p. 81-102.

¹⁸ Philippe Pinchemel, « L'économie de la région du Nord d'après M. René Gendarme », in *Annales de géographie*, 1956, n°350, p. 292-293.

contrôle des installations est créée, avec un régime spécial pour l'Ile-de-France où les projets d'entreprises dépassant une certaine superficie doivent recevoir une autorisation administrative. Des mesures d'incitation sont aussi décidées comme, par exemple, en 1955, la prime spéciale d'équipement. Ces dispositifs sont repris et enrichis par la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (DATAR) créée en 1963. De même, la décentralisation industrielle est fortement liée au Plan, notamment à partir du III^e Plan qui intègre explicitement des ambitions d'aménagement du territoire. La création d'une commission de l'Artisanat dans ce Plan, par exemple, se justifie notamment par de telles préoccupations¹⁹. Enfin, la décentralisation industrielle est liée à la régionalisation, avec notamment la mise en place en 1955 des régions de programme, puis des CODER en 1964, dont celle du Nord²⁰.

La décentralisation industrielle désigne donc un ensemble complexe qui met en jeu de nombreux dispositifs et de nombreux acteurs. Plus qu'une politique en soi, elle est l'une des lignes de force, un objectif, de la politique d'aménagement du territoire.

Le Nord dans les premiers résultats de la décentralisation

Quelle place trouve le Nord dans la mise en place de la décentralisation industrielle ? Cette région d'industries anciennes, mais nécessitant une reconversion, en profite-t-elle ?

Pour Pierre George, la décentralisation industrielle ne saurait être un facteur de réanimation économique des régions d'industries anciennes²¹. À l'inverse de René Gendarme, il ne classe pas le Nord parmi les régions industrielles en difficulté. Pour lui, ce qualificatif s'applique plutôt à des régions comme le Berry, le Nivernais, les Cévennes qui, effectivement, reçoivent peu d'opérations de décentralisation (figure 1).

En 1960, dans le bilan des premières opérations de décentralisation (avant la création de la DATAR), le Nord paraît plutôt bien doté. Il se range parmi les départements qui reçoivent le plus d'opérations et le plus d'emplois. Les établissements qui se voient refuser un permis de construire en région parisienne ont en effet deux solutions : soit créer un établissement en province avec l'aide financière de l'État (20 milliards en 1959), soit occuper

¹⁹ Cédric Perrin, *Entre glorification et abandon. L'État et les artisans en France (1938-1970)*, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 2007.

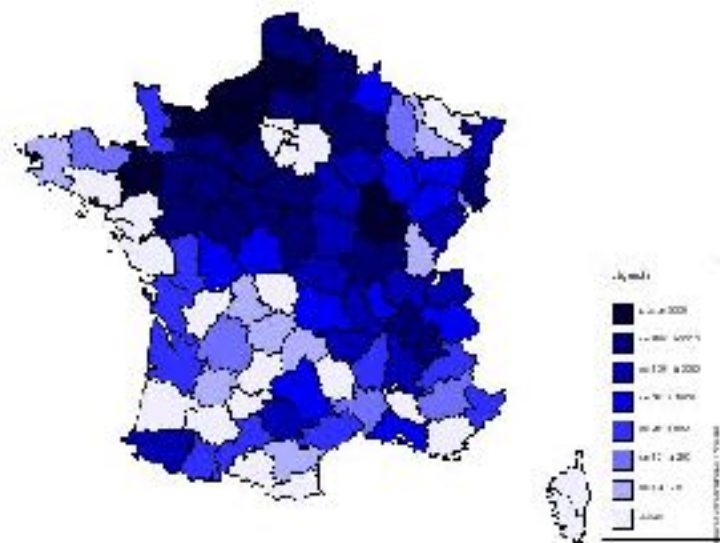
²¹ P. George, « Nécessités et difficultés (...) », *op. cit.*, p. 35.

des locaux vacants. Depuis 1950, la DAT a recensé 2 800 locaux industriels vacants. Près de 400 ont été repris par des décentralisations. Or le Nord, tout comme le Pas-de-Calais, fait partie du groupe de départements qui concentre la majorité de ces opérations²². Il s'agit notamment d'anciens établissements textiles, de fonderies, de moulins, de distilleries. Globalement cependant, ces locaux abandonnés ne sont pas toujours faciles à réutiliser à des fins industrielles, à cause de leur vétusté ou d'une configuration inadaptée aux nouvelles techniques. Ils intéressent donc peu les candidats à la décentralisation. Ceux-ci préfèrent construire de nouveaux locaux. En dix ans, 1,6 millions de mètres carrés sont construits (près de 2,5 millions mètres carrés avec les opérations en cours en 1959). De 1950 à 1959, 145 930 emplois sont concernés. Pour P. George, ce sont autant d'emplois qui ne se sont pas concentrés dans l'agglomération parisienne. Il s'agit donc d'une réussite²³. Or, là aussi, le Nord, ainsi que le Pas-de-Calais, font partie des départements les mieux dotés, ceux qui ont reçu entre 2 000 et 5 000 emplois (figure 1). Sept départements seulement en ont reçus davantage, par exemple l'Ille-et-Vilaine, grâce à l'implantation de Citroën à Rennes.

²² Avec la Somme, la Seine-Maritime, l'Aisne, l'Eure, le Calvados, l'Oise, l'Eure-et-Loir et le Loir-et-Cher.

²³ P. George, « Nécessités et difficultés (...) », *op. cit.*, p. 31.

Figure 1 : Emplois créés par la décentralisation par départements (1950-1959)



Source : P. George, *op. cit.*

L'analyse s'est souvent concentrée sur les grosses opérations, dont Usinor à Dunkerque en 1956, avec la création de la ZIP (zone industrialo-portuaire). Pourtant, durant ces années, la décentralisation concerne très majoritairement des PME. Sur 691 décentralisations réalisées en France entre 1950 et 1959, seules 10 opérations concernent des établissements de plus de 1 000 salariés (dont un dans le Nord). En outre, ces établissements appartiennent à des secteurs d'activité qui ne sont pas les trois piliers traditionnels de l'économie nordiste. La majorité des projets (375) et des emplois liés (tab. 3) se concentrent dans la construction mécanique, les industries électriques et électroniques, la chimie et la pharmacie, le caoutchouc.

Tableau 3 : Emplois liés à la décentralisation par secteurs d'activités (1950-1959)

Secteurs	Emplois créés
Automobile	40 450
Mécanique et construction métallique	16 555
Industries de précision	8 720
Aéronautique	2 300
Industries électriques et électroniques	30 400
Chimie et pharmacie	13 700
Confection	11 400
Autres	20 405
<i>Total</i>	<i>145 930</i>

Source : P. George, *op. cit.*

Les régions qui bénéficient de cette décentralisation disposent d'atouts particuliers comme la disponibilité d'une main-d'œuvre abondante ou une forte natalité. À cet égard encore, le Nord paraît bien placé. La crise des industries anciennes y libère une main-d'œuvre habituée au travail en usine et disponible pour des établissements décentralisés. Le département affiche l'un des taux de natalité les plus élevés du pays. Il faut enfin souligner l'engagement des pouvoirs locaux (mairies, chambres de commerce, etc.) à travers la construction de logements ouvriers, de réseaux de communication ou de zones industrielles.

L'exemple de Dunkerque et de la Flandre

L'exemple de Dunkerque et de son arrondissement renvoie à la question des pôles secondaires et de leur place dans l'aménagement du territoire. La décentralisation industrielle a-t-elle pu être un outil d'animation économique pour cette périphérie de l'une des grandes régions industrielles du pays ? A-t-elle été l'occasion d'un rééquilibrage géographique interne ou s'est-elle au contraire coulée dans les lignes de force anciennes ? Les développements qui suivent s'appuient sur le dépouillement des dossiers des « entreprises qui ont sollicité un prêt ou une prime pour décentralisation, développement, conversion, adaptation » auprès du FDES (Fonds de développement économique et social) dans le Nord durant la

période 1954-1962²⁴. Il s'agit de mettre en regard les discours sur la décentralisation industrielle et les pratiques dans ce bassin géographique.

La décentralisation et les pôles secondaires

Pour René Gendarme, Dunkerque constitue dans la géographie industrielle du Nord un « pôle secondaire », au même titre que Maubeuge, Calais ou Boulogne²⁵. L'économiste paraît assez réservé sur les possibilités de les développer par la décentralisation. En premier lieu, il lui paraît important de « ne pas dévitaliser les pôles géographiques principaux du Nord », à savoir l'agglomération Lille-Roubaix-Tourcoing et le pays noir qui concentrent respectivement 32% et 35% des établissements de plus de 10 salariés de la région²⁶. En second lieu, il relève un certain nombre de limites aux installations dans ces pôles. Ceux-ci disposent d'une main-d'œuvre captive par manque de concurrence sur le marché de l'emploi, mais faiblement qualifiée. Son abondance tient notamment au développement du chômage et au dépérissement des activités anciennes. Ces dernières laissent aussi de nombreux bâtiments, mais mal adaptés à de nouveaux usages industriels. Les locaux vacants des houillères, par exemple, ne sont pas réutilisables. Enfin, ces pôles manquent d'infrastructures (habitat ouvrier et transport, en particulier) dont la création renchérirait le coût des installations et qui maintiennent ces espaces à l'écart des flux commerciaux. Il n'exclut pas totalement cependant l'installation d'établissements nouveaux dans ces pôles mais, pour lui, seules de grosses firmes seraient susceptibles de surmonter les coûts et les obstacles listés auparavant. Il en voit la confirmation dans le projet d'Usinor d'installer une grande usine de transformation des métaux à Dunkerque. Dans ce cas, l'existence du port permet de ne pas se trouver à l'écart des flux. Pour René Gendarme, le développement de tels espaces ne se fera pas tout seul : « Pour arriver à moins de concentration, à une localisation ou à une décentralisation sur certains pôles secondaires, il faut que l'incitation au déplacement ou à l'installation sur des zones raisonnablement concentrées fasse partie du calcul économique de l'entrepreneur »²⁷. Cette analyse comporte cependant des limites : elle reste très liée aux industries anciennes et la décentralisation ne passe pas forcément par le réemploi d'anciens sites.

²⁴ AN, F¹² 11419 à 11435 pour le Nord.

²⁵ R. Gendarme, « Les problèmes actuels du développement régional dans le Nord », p. 898.

²⁶ R. Gendarme, *ibidem*, p. 909-910.

²⁷ R. Gendarme, *ibidem*, p. 911.

Néanmoins, même si son argumentation n'est pas entièrement convaincante, le constat est loin d'être erroné. Les demandes adressées au FDES par des entreprises dans le Nord ne concernent guère la partie flamande du département : 7 dossiers seulement sur les 132 déposés dans l'ensemble du département de 1954 à 1962, soit 5,3%. Les entreprises « décentralisées » dans le Nord privilégient les pôles majeurs, notamment Lille-Roubaix-Tourcoing. La répartition est conforme à celle des entreprises régionales, telle qu'on a pu la constater, notamment dans l'industrie du chocolat. La décentralisation ne paraît donc pas avoir favorisé un redéploiement géographique de l'industrie nordiste. En outre, de prime abord, beaucoup de ces dossiers n'apparaissent pas comme de véritables décentralisations. Cependant, leurs caractéristiques font bien écho à la conception de la décentralisation industrielle développée par Pierre George. En effet, ici, l'aide du FDES ne concerne pas seulement des entreprises parisiennes qui viendraient s'établir en Flandre, mais plutôt des entreprises régionales dont on souhaite éviter qu'elle ne s'établisse hors du Nord. Le FDES les aide à rester dans le Nord. Il s'agit plutôt d'une « anti-centralisation » que d'une décentralisation ou même d'une déconcentration.

Dans la Flandre maritime, les projets ne concernent pas seulement Dunkerque et son agglomération (1 dossier d'entreprise à Coudekerque-branche), mais aussi Bourbourg, Steenvorde, Bailleul et surtout Hazebrouck. En termes de transport, Hazebrouck possède l'avantage relatif de se trouver au point de bifurcation des lignes de chemins de fer entre Lille d'un côté et Calais et Dunkerque de l'autre. Selon Pierre George, les petites villes (de moins de 10 000 habitants) comme celle de la Flandre, n'ont reçu qu'un tiers des emplois créés par décentralisation dans les années 1950. Dans ces villes, la décentralisation concerne presque uniquement de petites entreprises²⁸.

²⁸ P. George, « Nécessités et difficultés (...) », *op. cit.*, p. 32

Tableau 4 : Les entreprises aidées par le FDES dans les Flandres entre 1954 et 1962

Nom	Nature de l'opération	Ville	Date
Établissements J. Biébuyck		Hazebrouck	1957
Bourbourg distillerie	conversion	Bourbourg	1958
Lesieur et Soddeo	fusion	Coudekerque	
Établissements Lucer	extension	Hazebrouck	1959
Société Madrier et Cie		Hazebrouck	1961
Salviam	installation	Dunkerque	1961
Les Fermiers des Flandres	concentration- extension	Steenvorde et Bailleul	1962

Source : AN F12 11420, 11421, 11425, 11427 et 11434

Décentralisation et relocalisation d'activités

À Hazebrouck, les Établissements Lucer construisent des cycles, des vélos et de petites motocyclettes (au maximum de 175 cm³). Ils comptent 47 salariés en 1949 (apprentis compris). Il s'agit d'une PME familiale dont le capital est détenu par des membres de la famille Degroote. Georges Degroote, son dirigeant, est un notable local. Il siège au conseil municipal sous l'étiquette MRP. L'usine a été construite entre 1946 et 1948. En 1957, elle investit dans l'installation d'une chaîne automatisée de peinture des cadres²⁹. Il existe d'autres petits fabricants de cycles à Hazebrouck, notamment la marque VAP, et aussi des équipementiers : les établissements Huighe qui fabriquent des éclairages et des chaînes pour cycles, les établissements Papegeay et Rency (selles) et une usine de l'anglais Miller (éclairages). Il paraît exagéré néanmoins de parler ici de district³⁰. En 1959, les

²⁹ Jean-Pascal Vanhove, *L'industrie du cycle à Hazebrouck*, 2008, 121 p.

³⁰ Sur la question des districts, Michel Lescure (dir.), *La mobilisation du territoire. Les districts industriels en Europe occidentale du XVIII^e au XX^e siècles*, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 2006. Une mise au point historiographique dans Florent Le Bot et Cédric Perrin (dir.) *Les chemins de l'industrialisation en Espagne et en France. Les PME et le développement des territoires*, Bruxelles, PIE Peter Lang, 2011. Concernant le Nord, Jean-Claude Dumas a proposé d'analyser le textile à Roubaix comme un district dans M. Lescure (dir.), *La mobilisation du territoire (...)*, op. cit. En fait, les districts industriels restent peu présents dans le Nord. L'exemple qui s'en rapprocherait le plus est probablement celui de l'industrie de la dentelle à Calais. Voir la contribution de Marie Duretz dans le présent volume.

Établissements Lucer absorbent les cycles Alcyon, une entreprise de Neuilly-sur-Seine, rachetée à Peugeot. La production bondit, l'entreprise flamande devenant pour quelques années le troisième fabricant français de cycles, avant de disparaître à son tour. L'aide du FDES arrive au moment du rachat d'Alcyon pour financer l'extension de l'usine d'Hazebrouck. Au lieu de se développer et de se concentrer sur Paris, la famille Degroote choisit au contraire de ramener la production parisienne d'Alcyon vers l'usine d'Hazebrouck qui doit être agrandie à cette occasion. Le FDES apporte donc ici son aide à une PME dynamique de province qui fait le choix de développer son site d'origine en abandonnant celui de la région parisienne.

Le cas de la Salviam est presque similaire à celui des Établissements Lucer. La Salviam (contraction du latin *Sauvez la voie*) est une entreprise de produits de revêtements routiers³¹. En 1961, c'est une filiale de la Société Jean Lefebvre. Elle a été créée en 1927, dans le département du Pas-de-Calais, par Charles Lefebvre et Ernest Berger pour exploiter un brevet de revêtements de chaussées hydrocarbonnés. L'idée est d'utiliser, pour fabriquer ce type de revêtements, les laitiers des hauts fourneaux. Le secteur est encore nouveau durant l'entre-deux-guerres. Lefebvre crée aussi une seconde société : la Compagnie industrielle des fillers en 1934, dont son fils Jean reprend la direction à sa mort en 1940 et qui devient EJJ (Entreprise Jean Lefebvre) en 1942. Le siège est désormais à Paris. L'entreprise se développe après la guerre, grâce aux marchés de la reconstruction. Elle rachète plusieurs de ses concurrents (Brun, Reveto...), tout en les conservant en son sein, prenant ainsi la forme d'une holding de PME régionales. Au début des années 1960, EJJ décide de développer son implantation dans son berceau historique, le Nord, en y créant plusieurs agences de la Salviam, à Lille, Valenciennes, Halluin et Dunkerque. À Dunkerque, elle s'installe à Petite-Synthe, près du canal de Bourbourg, non loin du site d'Usinor, implanté en 1957. C'est la création de ces agences qui est aidée par le FDES.

Décentralisation, conversion, « anti-centralisation » industrielle

Le cas de l'ancienne distillerie de Bourbourg offre un exemple de réutilisation d'une ancienne usine par une nouvelle activité³². Le projet naît d'une initiative parisienne, dans un contexte national de contrôle et de

³¹ Cf. Arnaud Berthonnet, « *La coopération des laboratoires des Ponts et Chaussées avec les entreprises routières, les constructeurs de matériels et les producteurs de granulats français de 1945 à 1980* », colloque Cinquantenaire des laboratoires régionaux des Ponts et Chaussées, consulté en ligne le 29 avril 2010, http://www2.equipement.gouv.fr/institutionnelStatic/anglais/colloque_berthonnet.htm

³² AN F12 11421, étude de conversion de la distillerie de Bourbourg

réduction de la production d'alcool. La SERIE (Société pour l'étude rationnelle des industries en expansion), dirigée par le polytechnicien Pierre Garriges, lance une étude sur la conversion des distilleries. L'initiative se situe dans le contexte du décret du 9 août 1953 qui prévoit la réduction de la production d'alcool et la fermeture de 51 distilleries. Garriges soumet son projet au FDES pour obtenir une subvention, en s'appuyant sur l'article 2 du décret du 30 juin 1955 qui prévoit d'attribuer des crédits aux études³³. La SERIE espère rallier un grand nombre d'industriels du secteur.

Bourbourg fait partie des distilleries qui répondent favorablement au projet. Cette distillerie appartient à une famille de petits industriels de la région. Elle a été créée en 1879 pour produire de l'alcool de betteraves. En 1922, elle a adopté la forme de société anonyme. Son capital, de 70 millions de francs, est partagé entre les différents membres de la famille Duriez. Le PDG est Louis Duriez, tandis que Jean Duriez dirige une autre distillerie à Steene, commune voisine, et préside le Syndicat national des fabricants d'alcool. Les Duriez possèdent aussi des participations dans deux autres entreprises de Bourbourg : une tréfilerie et une minoterie. L'ensemble est très lié au monde rural environnant : la tréfilerie produit essentiellement du fil de fer pour clôtures agricoles. La distillerie de Bourbourg emploie alors 49 salariés en permanence, effectif qui atteint 130 personnes pendant la campagne de fabrication. Un arrêté interministériel, en date du 20 juin 1955, confirme que le site est de ceux dont le décret du 9 août 1953 engage la fermeture.

La SERIE propose de convertir la distillerie en papeterie pour la production de carton ondulé à partir de paille de céréales et de vieux papiers. Ce choix s'explique par des critères techniques et géographiques. Premièrement, la SERIE considère qu'une partie importante des installations de la distillerie peut être réaffectée à cette production. Deuxièmement, la région est une grande productrice de paille et Bourbourg est voisine du port de Gravelines qui est présenté comme traitant une part importante du trafic de vieux papiers. La SERIE estime qu'un marché existe, au regard de la croissance de la production de cartons ondulés prévue par le Plan entre 1957 et 1961. Elle estime à 506 millions de francs le coût de l'opération. L'objectif est d'arriver à une production journalière de 30 tonnes de papier jaune de paille, destiné à la cannelure des cartons ondulés, à laquelle s'ajouterait une production non chiffrée de papiers et d'emballages légers. La production annuelle serait donc de 9 000 tonnes, faisant de Bourbourg l'une des plus grosses papeteries de France : la quatrième selon la SERIE, car seules trois usines dépassent alors 9 000 tonnes de carton par an en France.

³³ AN F 12 11421, Bourbourg, réunion du FDES du 19 mars 1958.

Le FDES est sollicité pour une aide de 150 millions de francs, sous la forme d'un prêt à long terme. Jugeant le projet viable, il propose à l'entreprise un prêt de 80 millions de francs sur 10 ans au taux de 6%, assorti de plusieurs conditions, dont une augmentation du capital de la société et de l'apport de la famille Duriez qui doit réinvestir dans ce projet l'indemnité qu'elle a reçue, conformément au décret de 1953, pour la cessation de la production de la distillerie.

Tableau 5 : Premiers résultats de la papeterie de Bourbourg

	1957	1958	1959	1960	1961
Production (tonnes)	–	–	2 713	7 063	7 735
Chiffre d'affaires (millions de francs)	0,04	1,03	2,92	3,21	4
Salariés	26	59	69	69	69

Une enquête du FDES de 1961 confirme l'aboutissement du projet³⁴. La nouvelle usine est mise en marche le 1^{er} novembre 1958. Sur le plan industriel, son lancement est une réussite (tableau 5). Entre 1958 et 1961, le chiffre d'affaires progresse, le nombre de salariés augmente et il est prévu d'atteindre les 9 000 tonnes par an pour le prochain exercice. Sur un plan plus général, le dossier répond aux objectifs généraux de la politique d'aménagement du territoire et de décentralisation industrielle. Le projet a permis de conserver une activité industrielle et des emplois dans la région. Il donne un bon exemple d'un aménagement né de la convergence d'intérêts nationaux et locaux.

Un autre dossier traité par le FDES concerne de nouveau Hazebrouck. Comme dans le cas de Lucer, il s'agit d'une relocalisation/concentration de la production, mais avec une dimension plus locale. La demande de concours concerne les Établissements Biebuyck³⁵. Les Biebuyck sont une famille d'industriels du textile de la région qui ont fondé en 1932 une SARL, dont le siège est à Lille, pour exploiter une usine sise à Merville, non loin

³⁴ AN F¹² 11421, Bourbourg, rapport d'enquête du 13 juin 1961.

³⁵ AN F¹² 11420, Demande de concours FDES, établissements J. Biebuyck.

d'Hazebrouck³⁶. En janvier 1939, ils installent un nouvel établissement, cette fois dans la ville même d'Hazebrouck. Ce dernier prend la forme juridique d'une SARL en 1947. En 1959, la SARL de Merville a un capital de 99 millions de francs et celle d'Hazebrouck de 22 millions de francs. Les deux entreprises sont des PME : le site d'Hazebrouck a 154 salariés et celui de Merville 177. En réalité, les propriétaires et les gérants sont quasiment les mêmes. À Hazebrouck comme à Merville, Julien et Robert Biebuyck sont gérants associés. En outre, Julien Boudrenghien et Abel Guffroy apparaissent comme gérants non associés à Merville, le dernier intervenant aussi dans la gestion à Hazebrouck. L'usine de Merville a des ateliers de tissage, de confection, de teinturerie et d'enduction. Celle d'Hazebrouck est centrée sur le tissage de toiles. En 1959, les Biebuyck envisagent de concentrer le tissage sur le seul site d'Hazebrouck. L'usine d'Hazebrouck abrite 104 métiers à tisser automatiques et 18 ordinaires et celle de Merville 80 métiers automatiques. Le FDES est sollicité pour financer le programme d'investissements. Selon l'argumentaire présenté par les Biebuyck, l'usine de Merville est devenue insuffisante et ne présente pas de possibilités d'extension, alors que celle d'Hazebrouck dispose de locaux spacieux et de terrains libres. L'idée est de transférer le matériel de tissage à Hazebrouck et de développer à Merville les autres productions du groupe, notamment la confection. Le programme prévoit aussi d'acquérir 50 nouveaux métiers automatiques. Le coût de l'ensemble est estimé à 80 millions de francs : 20 pour le déplacement des métiers de Merville à Hazebrouck et 60 pour l'achat des nouveaux métiers. Le Crédit du Nord serait disposé à s'engager après des Biebuyck par un prêt réescomptable auprès du Crédit national, mais sous réserve d'un engagement de la part de l'État. Les Établissements J. Biebuyck, d'Hazebrouck, demandent donc au FDES un prêt de 30 millions de francs, au titre du fonds de conversion de l'industrie.

Avec ce programme, l'entreprise veut réduire la diversité de ses produits tissés en allant vers une plus grande standardisation. Elle espère diminuer les frais de fabrication, rationaliser la production, accroître sa compétitivité dans le Marché Commun. Sans doute s'agit-il aussi de renouer avec la croissance pour une entreprise qui présente des signes de fragilité. Entre 1956 et 1957, le chiffre d'affaires des Établissements J. Biebuyck d'Hazebrouck stagne en francs constants, soit une dépréciation en francs constants (tableau 6). Quant à la partie tissage, à Merville, le chiffre d'affaires y a progressé durant cette période, mais il avait diminué (en francs courants) l'année précédente. De plus, l'entreprise ne prévoit pas de créations

³⁶ On trouve des Biébuyck dans le même secteur d'activité du côté belge, mais il n'a pas été permis d'établir un lien et il peut s'agir d'une simple homonymie.

d'emplois, mais un simple transfert de salariés de Merville à Hazebrouck, sans réduction de personnel.

Pour l'État, l'objectif ici n'est pas de décentraliser des emplois parisiens vers le Nord, mais de rationaliser la production d'une PME appartenant à un secteur traditionnel de l'économie nordiste, pour fixer ces emplois dans la région et éviter ainsi des départs d'une population active dépourvue d'emploi vers l'agglomération parisienne. Ce cas ne représente pas de mouvements de Paris vers la province, mais est bien dans l'esprit de la décentralisation telle que ses promoteurs l'ont entendue.

Tableau 6 : Évolution du chiffre d'affaires des Établissements Biebuyck de Merville et Hazebrouck en 1955-1957 (en millions de francs courants)

	1955	1956	1957
Établissements J. Biebuyck – Hazebrouck	349	508	509
Établissements V. Biebuyck – Merville (partie tissage)	906	889	1 121

Conclusion

Le Nord est particulièrement concerné par la décentralisation. Il en constitue, avec les territoires de l'Ouest, un réceptacle privilégié. La décentralisation s'appuie ici sur un tissu industriel dense et ancien, mais en crise. Elle apparaît comme une solution à cette crise, en devenant un outil de reconversion. Elle procède alors à une remobilisation des atouts possédés par ce territoire industriel. Les observateurs se sont montrés sceptiques sur cette possibilité quand la décentralisation est lancée. Mais leurs réserves viennent de ce qu'ils raisonnent avec les concepts économiques dominants de leur temps, en privilégiant la grande entreprise industrielle concentrée et en délaissant le tissu des PME et de l'artisanat. Or, ces petites entreprises représentent une part non négligeable de l'économie nordiste des années 1950-1960. Elles sont même essentielles dans les secteurs autres que les trois piliers du charbon, du textile et de la métallurgie qui, pour leur part, sont dominés par la grande entreprise. Si l'économie du Nord ne s'est pas purement et simplement effondrée quand ces secteurs, notamment le charbon et le textile, ont décliné, jusqu'à la disparition, c'est bien qu'il existait à côté d'eux un vivier d'autres activités. Enfin, ces analystes

négligent la possibilité, grâce à la décentralisation, d'attirer des PME, et pas seulement de grandes entreprises. La décentralisation dans le Nord est identifiée à des vaisseaux amiraux comme Usinor à Dunkerque. Or, la masse des décentralisations est le fait de PME. À cet égard, l'exemple des dossiers traités par le FDES en Flandre maritime montre une décentralisation plus complexe que réduite à de simples opérations de déplacements entre Paris et la province. La décentralisation industrielle prend ici une allure pragmatique, voire éclectique. Elle n'est pas pour autant infidèle à l'esprit des géographes et des aménageurs qui, les premiers, en ont défendu l'idée.